

(1) **CERTIFICAT**

(2) N° du certificat : **ZP/B182/24-PZ**

(3) Produit: **Dispositif d'ancrage type A
Type: ABS-Lock® First II**

(4) Fabricant: **ABS Safety GmbH**

(5) Adresse: **Gewerbering 3, 47623 Kevelaer, Allemagne**

(6) Le type de ce produit ainsi que les différentes variantes acceptées sont fixées dans l'annexe à ce certificat.

(7) L'organisme de certification de DEKRA Testing and Certification GmbH certifie que ce produit répond aux exigences selon Point 8 des données fondamentales d'examen énoncées. Les résultats de l'examen sont transcrits dans le rapport PB 24-191.

(8) Les exigences sont remplies par la conformité à la norme

DIN EN 795:2012

DIN CEN/TS 16415:2017

(9) Ce certificat se rapporte uniquement à la conception et à l'examen du produit décrit en concordance avec les données fondamentales d'examen énoncées. Pour la fabrication et la mise en service du produit d'autres exigences sont également à remplir, qui ne sont pas couvertes par le présent certificat.

(10) Le fabricant est autorisé à ajouter le poinçon de contrôle aux produits correspondant aux échantillons contrôlés selon l'échantillon joint.

(11) Ce certificat est valide jusqu'au 03.12.2029.

DEKRA Testing and Certification GmbH
Bochum, le 04.12.2024



signé: Brumm
Gérant

Nous vous confirmons la vérité de la traduction de l'original allemand.
En cas d'arbitrage seul le texte allemand est valable et fait foi.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Q. Brumm", followed by a horizontal line.

Gérant

TRADUCTION

(12) Annexe à

(13) **Certificat**
ZP/B182/24-PZ

(14) 14.1 Objet et type
Dispositif d'ancrage type A
Type: ABS-Lock® First II

14.2 Description

Le dispositif d'ancrage, type : ABS-Lock® First II sert à protéger trois personnes contre les chutes et est conçu pour le montage sur la faîte, au niveau de la construction de toit porteuse.

Le dispositif d'ancrage se compose d'une plaque de base emboutie (t = 3 mm) fabriquée en acier résistant à la corrosion. Une traverse d'une largeur de 33 mm est placée au milieu. Deux montants dirigés vers l'extérieur y sont raccordés (156 mm x 80 mm). Les montants sont dotés chacun de six alésages (Ø 7 mm), de sorte que le dispositif d'ancrage est fixé à l'ouvrage au moyen des éléments de fixation correspondants.

Sur la traverse, un manchon qui sert à loger le support fabriqué en acier résistant à la corrosion est soudé. Le support formé d'un rond en acier (Ø 16 mm) a une hauteur maximale de 400 mm. Au niveau de la face inférieure de la traverse, un contre-écrou M16 est soudé. Il permet de visser le support de façon sécurisée.

À l'extrémité supérieure du support, un œillet annulaire (M16) est vissé de façon sécurisée. Au niveau de cet œillet, l'utilisateur se protège, grâce à l'équipement de protection individuelle qu'il porte, contre les chutes. Le dispositif d'ancrage est prévu pour une sollicitation dans toutes les directions, parallèlement à la surface de l'ouvrage.

Sur le plan structural, le point d'ancrage individuel est conçu de façon à pouvoir absorber les forces attendues lors de la combinaison avec les systèmes de guidage de câbles ABS-Lock® SYS I à SYS IV lors de la sollicitation par une chute. Dans le cadre de cette application, le dispositif d'ancrage s'utilise comme ancre terminale ou intermédiaire au niveau des systèmes de guidage de câbles correspondant à la norme DIN EN 795:2012 type C de ABS Safety GmbH. L'œillet annulaire peut être remplacé par le montage de composants de guidage de câbles.



Fig. 1: Dispositif d'ancrage type A, type: ABS-Lock® First II

(15) Rapport

PB 24-191, 04.12.2024